



# Végétalisation des espaces extérieurs dans les EAJE

(établissement d'accueil du jeune enfant)

## Accompagnement proposé par le CPIE Touraine-Val de Loire

### DÉMARCHE GÉNÉRALE

Le CPIE TVL propose aux EAJE et aux propriétaires des bâtiments qui les accueillent de les accompagner dans la végétalisation de leurs espaces extérieurs.

#### Objectifs :

- Adapter les espaces extérieurs au changement climatique
- Contribuer au développement de l'enfant et à son éveil à la nature
- Favoriser le bien-être dans les espaces extérieurs des EAJE

L'implication de toutes les actrices et de tous les acteurs autour des EAJE est indispensable : assistant·es maternel·les, auxiliaires de puériculture, direction, éducateur·ices de jeunes enfants, enfants, parents, élu·es et agents, personnes en charge de l'entretien, propriétaires des bâtiments... La réflexion sur le réaménagement des espaces extérieurs doit en effet être réalisée collectivement afin que :

- les espaces extérieurs soient réellement adaptés aux usager·ères,
- et que toutes les contraintes soient prises en compte et évaluées (budget, réglementation, entretien des espaces extérieurs et intérieurs...).

La démarche proposée par le CPIE se veut donc résolument collaborative.

Ce caractère participatif implique une relative souplesse et une adaptation aux envies, besoins et contraintes des différent·es participant·es. La manière dont les différent·es acteurs et actrices participeront à la conception des aménagements sera donc définie précisément par l'EAJE et le propriétaire du bâtiment concerné.

#### Rôle du CPIE :

- Animation générale de la démarche
- Réalisation du diagnostic initial (état et usages)
- Animation de la démarche de concertation
- Conseils techniques
- Soutien à la recherche de financements
- Sensibilisation des enfants et des adultes
- Accompagnement à l'appropriation des nouveaux espaces

## DÉROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement de l'établissement d'accueil du jeune enfant est envisagé sur **deux années** :

- La première année sera consacrée au diagnostic des espaces extérieurs, à la conception collective des nouveaux aménagements, à l'étude de faisabilité et au chiffrage
- La deuxième année sera consacrée aux travaux avec la recherche d'entreprises prestataires, la recherche de financements, la réalisation des aménagements suivie d'une période d'appropriation des nouveaux espaces.

### Calendrier prévisionnel :

#### 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 1 : Implication des enfants

Des séances dans la nature puis dans les espaces extérieurs actuels des EAJE seront proposées aux enfants afin d'observer leurs comportements et se servir de ces observations pour enrichir les réflexions autour des aménagements futurs. Ces séances seront aussi l'occasion de développer les premiers liens des enfants à la nature et de favoriser leur bien-être.

#### De janvier à juin de l'année 1 :

- Diagnostic de l'espace extérieur (état et usages)

→ Entretiens individuels et collectifs de toutes les personnes concernées par le projet

- Analyse et premières préconisations par le CPIE (adaptation au changement climatique, infiltration de l'eau, aménagements...)
- Sensibilisation des adultes
- Travail collectif de conception
- Réalisation d'un pré-plan d'aménagement

#### De juin à décembre de l'année 1 :

- Etude de faisabilité et estimation financière (réalisée par un partenaire technique à définir)
- Décision du comité de pilotage

#### Fin d'année 2 et début de l'année 1 :

- Recherche de financements, réponses à des appels à projets
- Recherche et choix des entreprises

#### Juillet-août de l'année 2 (période de fermeture de l'établissement) :

- Travaux de réaménagement
- Animation d'un chantier participatif (ou à l'automne si plantations)

#### Septembre à décembre de l'année 2 :

- Appropriation de l'espace extérieur par les professionnel·les et par les enfants
- Accompagnement à la rédaction d'une charte d'utilisation

## PARTENARIAT

L'étude de faisabilité et l'estimation financière du réaménagement de l'espace extérieur demande l'intervention d'un·e paysagiste-concepteur·rice. Selon les territoires, les souhaits des propriétaires des bâtiments et les disponibilités des partenaires, le CPIE travaille avec le Parc Naturel Loire Anjou Touraine, l'ADAC ou un prestataire privé choisi par le comité de pilotage du projet.